

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2293 12 octobre 2007

SOMMAIRE

Aldringen Immo S.A	Norroy S.àr.l110063
Blackhorse Immo S.A110053	Parkridge C.E. Developments (Luxem-
Broadway Properties Partnership, S.e.c.s.	bourg) S.à r.l110060
110032	Parkridge Holdings CED II (Luxembourg)
Cerfontaine110046	S.à r.l
Darian Group S.A110063	Parkridge (Western Europe) S.à r.l110036
Engcap Lux MCD 1, S.à r.l	Pemoli110031
EPAM Systems S.à r.l110048	Pemoli Holding110031
Erofili S.A	ProLogis CE Developments (P) S.à r.l 110060
Essonne S.A110038	ProLogis Holdings CED II (P) S.à r.l 110035
Fides Financial Services S.A110057	ProLogis (Western Europe) (P) S.à r.l110036
Findexa Luxembourg S.à r.l110050	Routing Luxembourg S.A110018
Halm B.V110063	Sadim Holdings S.A
"Halm Holdings S.à.r.l."	Scoach Holding S.A110039
ING PFCEE Soparfi A S.à r.l	Sofy S.àr.l
ING RE NPF Soparfi A S.à r.l110018	Spring Multiple 2000 A S.C.A110048
ING RPFI Soparfi A S.à r.l110019	Strategic Venture Capital Holdings S.A.
ING RPFI Soparfi C S.àr.l110031	110038
ITH Investments S.àr.l110062	Taurus Euro Retail II Investment S.à r.l.
Jude International S.à r.l110045	110033
Kronospan Holdings, s.à r.l	Taylor Holding S.A110052
Kronospan Holdings, s.à r.l	Techwood Industries S.A
Logico S.A110045	Transports et Garage Presse S.à r.l 110032
Maba Sàrl	Trebel S.A
Messageries du Livre S.à.r.l	TS Invest S.A
M.F. International S.A	Vauban Lux S.à r.l
M.F. International S.A	VL MGA Investments SA110039
M.F. International S.A	Voyager Shipping S.à r.l110019
M.F. International S.A	Vulpin S.A110038
NCH World S A 110038	Yarkan S.A110046



ING PFCEE Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 120.559.

Il est porté à la connaissance de tiers que ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., gérant de la société émargée, a changé de dénomination sociale, en date du 2 juillet 2007 et s'appelle, depuis cette date, ORANGEFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Luxembourg, le 27 août 2007.

ING PFCEE SOPARFI A S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007109910/655/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-Cl00460. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

ING RE NPF Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 120.079.

Il est porté à la connaissance de tiers que ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., gérant de la société émargée, a changé de dénomination sociale, en date du 2 juillet 2007 et s'appelle, depuis cette date, ORANGEFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Luxembourg, le 27 août 2007.

ING RE NPF SOPARFI A S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007109911/655/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-Cl00453. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Routing Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1336 Luxembourg, 3, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 68.706.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale tenue le 27 février 2007

L'Assemblée décide à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1. L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Francis Van Der Ghinst en tant qu'administrateur de la société avec effet du 31 mars 2006 et décide de nommer en son remplacement Monsieur Daniel Verougstraete, né le 31 août 1973 à Ixelles et demeurant à 30, avenue de la Forêt, B-1970 Wezembeek-Oppern. Monsieur Verougstraete achèvera le mandat de son prédécesseur.
- 2. L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Jean-Pierre Winant en tant qu'administrateur de la société avec effet du 31 décembre 2006 et décide de nommer en son remplacement Monsieur Michel Waterschoot, né le 25 septembre 1962 à Cologne et demeurant à Avenue de la Lesse 13, B-1200 Woluwe-Saint-Lambert. Monsieur Waterschoot achèvera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007109903/1682/22.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH07052. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.



ING RPFI Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.350.025,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 72.289.

Il est porté à la connaissance de tiers que ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., gérant de la société émargée, a changé de dénomination sociale, en date du 2 juillet 2007 et s'appelle, depuis cette date, ORANGEFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Luxembourg, le 24 août 2007.

ING RPFI SOPARFI A S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007109904/655/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-Cl00465. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Vauban Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes. R.C.S. Luxembourg B 130.617.

EXTRAIT

Il résulte de la Résolution de l'Associé Unique prise en date du 10 août 2007 que:

- Ms Doris Marliani, née le 15 novembre 1973, à Hayange, (France), ayant comme adresse professionnelle le 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg a démissionné de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

Pour VAUBAN LUX S.à r.l

N. Akhertous

Mandataire

Référence de publication: 2007109899/6654/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-Cl04493. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Voyager Shipping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall. R.C.S. Luxembourg B 131.543.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the tenth day of September.

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

GRAND LATINO DE NAVEGACION S.A., a company initially incorporated under the law of Panama and now existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a deed of the undersigned notary dated on September 10, 2007, having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, acting as sole shareholder of VOYAGER SHIPPING LTD, a company initially established in the British Virgin Islands, with registered office so far in the British Virgin Islands at P.O. Box 765, Road Town, Tortola, on 5 December 2005 (the «Company»), duly represented by M e Isabelle Lentz, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10 September 2007 which, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:



Agenda:

- 1. To ratify the written resolutions taken by the sole director of the Company in the British Virgin Islands on 10 September 2007 (the «British Islands Resolutions») deciding among others:
- (a) to transfer the registered office and effective place of management of the Company from the British Virgin Islands to the Grand Duchy of Luxembourg;
 - (b) to approve the interim balance sheet of the Company as per 10 September 2007;
- (c) to appoint new managers as follows: Alejandro Subias Cano, with adress in Avda Gran Vía Asima, 23, Pol. Son Castelló Palma de Mallorca 07009, Spain; Olivier Dorier, with address in 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg; and Stewart Kam-Cheong, with address in 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, and to accept the resignation of SABLE MANAGEMENT SERVICES LIMITED as director of the Company; and
- (d) to delegate to any authorized signatory of SABLE TRUST LIMITED and/or to any lawyer of OOSTVOGELS PFISTER FEYTEN all the power to perform all the formalities and to effect all the deregistration, registrations and publications respectively in the British Virgin Islands and in the Grand Duchy of Luxembourg for the purpose of the transfer of the registered office and the effective place of management and the continuation of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg.
 - 2. To approve the Company's interim balance sheet, denominated in Euro, as of 10 September 2007;
- 3. To confirm that all the assets and all the liabilities of the Company previously of British Virgin Islands nationality, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Luxembourg Company maintained without discontinuance, which will continue to own all the assets and will continue to be bound by all the obligations of the Company previously of British Virgin Islands nationality;
- 4. To fix the share capital of the Company at twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;
- 5. To adopt the form and to transform the Company to the extent necessary into a Luxembourg a private limited liability company and to amend the Company's name into VOYAGER SHIPPING S.à r.l.;
 - 6. To fully restate the Company's articles of association;
- 7. To fix the number of members of the Company's board of managers, to elect the new members of the Company's board of managers and to determine the duration of their mandate;
- 8. To fix the registered office of the Company at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg;
- 9. To delegate to any authorized signatory of SABLE TRUST LIMITED and/or to any lawyer of OOSTVOGELS PFISTER FEYTEN all the powers to perform all the formalities and to effect all the deregistration, registrations and publications respectively in British Virgin Islands and in the Grand Duchy of Luxembourg for the purpose of the transfer of the statutory seat and effective place of management and the continuation of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg; and
 - 10. Miscellaneous.

A certified extract of the minutes of said general meeting of the shareholders of the Company stating the resolution to transfer the registered office to the Grand Duchy of Luxembourg, as well as the interim balance sheet dated 10 September 2007 stating that the net asset value of the Company amounts to three million nine hundred five thousand four hundred eighty-four Euro and ninety-five cents (EUR 3,905,484.95), as confirmed by the auditor's report signed by KPMG AUDIT S.à r.l., 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 10 September 2007 (the «Auditors' Report») annexed to the present resolutions, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

After deliberation, the meeting then adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to ratify the the British Virgin Islands Resolutions so that the registered office and effective place of management of the Company is transferred from the British Virgin Islands to the Grand Duchy of Luxembourg as of 10 September 2007 and the Company adopts the Luxembourg nationality as of the same day, with corporate continuance.

Second resolution

The sole shareholder resolves to approve the Company's interim balance sheet as of 10 September 2007, confirming that the net asset value of the Company amounts to at least the equivalent of three millions nine hundred five thousand four hundred eighty-four Euro and ninety-five cents (EUR 3,905,484.95), as confirmed by the Auditors' Report annexed to the present resolutions.

The sole shareholder further resolves to allocate from the transferred net asset value twenty thousand euro (EUR 20,000.-) to the subscribed share capital of the Company and the remaining net asset value to the Company retained earnings.



Third resolution

The sole shareholder resolves to confirm that all the assets and all the liabilities of the Company previously of British Virgin Islands nationality, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Luxembourg Company maintained without discontinuance, which will continue to own all the assets and will continue to be bound by all the obligations of the Company previously of British Virgin Islands nationality.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to fix the share capital of the Company at twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Fifth resolution

The sole shareholder resolves to adopt the form of and to transform the Company to the extent necessary into, a Luxembourg private limited liability company and to amend the Company's name into VOYAGER SHIPPING S.à r.l.

Sixth resolution

The sole shareholder resolves to fully restate the Company's articles of association and to adopt the following articles of association in English and in French, the English text being prevailing in case of divergences between the English and the French text:

«Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Corporate form. There is established by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter a «société à responsabilité limitée» (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of association (the «Articles of Association»).

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholder, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of VOYAGER SHIPPING S.à r.l.

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in the municipality of Munsbach.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Munsbach by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Corporate object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/ or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest in vessels, real estate and in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes, as well as any and all activities in relation to vessels.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by decision of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules provided by the Law.

Chapter II. Share capital

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital of the Company is set at twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment



of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 7. Increase and reduction of share capital. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Board of Managers, Statutory Auditors

Art. 9. Board of Managers. The Company will be managed and administrated by a board of managers (referred to as the «Board of Managers») composed of at least three members who need not be shareholders (the «Managers»).

The Managers will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

The single shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A Managers and one or several Class B Managers.

Art. 10. Meeting of the Board of Managers. The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting or in writing or fax by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office including at least one Class A Manager and one Class B Manager.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.



Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

- **Art. 12. Powers of the Board of Managers.** The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.
- **Art. 13. Delegation of powers.** The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to Persons or agents chosen by it.
- Art. 14. Conflict of interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two Managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers within the limits of such power.

However if the single shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A Manager and one or several Class B Manager the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

Art. 16. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by the Law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meeting of Shareholders

Art. 17. General Meetings of the Shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with the Law by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Powers and obligations of the meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by the Law or these Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.



- **Art. 19. Annual General Meetings.** The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Monday of the month of June at 9:00 a.m.. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.
- **Art. 20. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of these Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

- **Art. 21. Financial year.** The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.
- **Art. 22. Adoption of financial statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed; the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 23. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

The single shareholder or the shareholder's meeting may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by these Articles of Incorporation.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 25. Applicable law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Seventh resolution

The sole shareholder resolves to set the numbers of the members of the board of managers at three (3), and to elect the following Class A and Class B Managers for an undetermined period:

Class A Manager:

1. Alejandro Subias Cano, born on 7 February 1977, in Palma de Mallorca, residing in Avda Gran Vía Asima, 23, Pol. Son Castelló Palma de Mallorca 07009, Spain;



Class B Managers:

- 2. Olivier Dorier, company director, born in Saint-Rémy (France), on 25 September 1968, professionally residing at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg; and
- 3. Stewart Kam-Cheong, réviseur d'entreprises, born in Port-Louis (Mauritius), on 22 July 1962, professionally residing at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Eighth resolution

The sole shareholder resolves to fix the registered office of the Company at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Ninth resolution

The sole shareholder resolves to delegate to any authorized signatory of SABLE TRUST LIMITED and/or to any lawyer of OOSTVOGELS PFISTER FEYTEN or any lawyer of OOSTVOGEL PFISTER FEYTEN all the powers to perform all the formalities and to effect all the deregistration, registrations and publications respectively in the British Virgin Islands and in the Grand Duchy of Luxembourg for the purpose of the transfer of the statutory seat and effective place of management and the continuation of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg.

Expenses - Valuation

For the purpose of registration, the Company's net assets are valued at to three millions nine hundred five thousand four hundred eighty-four Euro and ninety-five cents (EUR 3,905,484.95).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately forty-four thousand euros (44,000.- EUR).

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed at 6:15 p.m..

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix septembre.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

GRAND LATINO DE NAVEGACION S.A., une société constituée initiallement sous les lois du Panama et maintenant existant sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg suivant acte du notaire soussigné du 10 septembre 2007, ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg, non encore enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, agissant en sa qualité de seul associé de VOYAGER SHIPPING LTD, une société initiallement établie aux lles Vierges Britanniques à P.O. Box 765, Road Town, Tortola (la «Société»), le 5 décembre 2005, dûment représentée par Maître Isabelle Lentz, avocat à la Cour, demeurant au Luxembourg, par une procuration donnée le 10 septembre 2007, qui après avoir été signé ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant restera annexée aux présentes pour être formalisée.

Lequel comparant agissant en sa qualité indiquée ci-dessus, a reconnu avoir été parfaitement informé des résolutions à prendre suivant l'ordre du jour suivant:

Agenda:

- 1. Ratification des résolutions prises par le gérant unique de la Société aux lles Vierges Britanniques le 10 septembre 2007 (les «Résolutions des lles Vierges Britanniques», décidant parmi d'autres décisions:
- (a) de transférer le siège social et le siège de la direction effective de la Société des lles Vierges Britanniques au Grand-Duché du Luxembourg;
 - (b) d'approuver le bilan intérimaire de la Société au 10 septembre 2007;
- (c) de nommer de nouveaux gérants comme suit: Alejandro Subias Cano, avec pour adresse Avda Gran Vía Asima, 23, Pol. Son Castelló Palma de Mallorca 07009, Espagne; Olivier Dorier, avec pour adresse 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg; et Monsieur Stewart Kam-Cheong, avec pour adresse 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et d'accepter la démission de SABLE MANAGEMENT SERVICES LIMITED en tant qu'administrateur; et
- (d) de déléguer à tout signataire autorisé de SABLE TRUST LIMITED et/ou à tout avocat de l'étude OOSTVOGELS PFISTER FEYTEN tous les pouvoirs afin d'exécuter toutes les formalités et de réaliser les désenregistrements, enregistrements et publications respectivement aux lles Vierges Britanniques et au Grand Duché de Luxembourg dans le but de transférer le siège social et siège de direction effective et de continuer la Société au Grand Duché de Luxembourg;
 - 2. Approbation du bilan intérimaire de la Société, dénommé en euros, en date du 10 septembre 2007;
- 3. Confirmation que tous les actifs et passifs de la Société, précédemment de nationalité des lles Vierges Britanniques, sans exception, restent au profit et à la charge de la Société de nationalité luxembourgeoise, qui continue d'exister et qui



continuera d'être propriétaire de tous les actifs et qui continuera d'être tenue de toutes les obligations de la Société précédemment de nationalité des lles Vierges Britanniques;

- 4. Fixation du capital social à vingt mille euros (EUR 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale de 1,- euro (EUR 1,-) chacune;
- 5. Adoption de la forme sociale, et modification pour autant que de nécessaire, de la Société comme société à responsabilité limitée luxembourgeoise et modification du nom de la Société en VOYAGER SHIPPING S.à r.l.;
 - 6. Refonte totale des statuts de la Société;
- 7. Détermination du nombre de membres dans le conseil de gérance de la Société, élection de nouveaux membres du conseil de gérance et détermination de la durée de leur mandat;
- 8. Etablissement du siège social de la Société au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg;
- 9. Délégation à tout signataire autorisé de SABLE TRUST LIMITED et/ou à tout avocat de l'étude OOSTVOGELS PFISTER FEYTEN de tous les pouvoirs afin d'exécuter toutes les formalités et de réaliser les désenregistrements, enregistrements et publications respectivement aux lles Vierges Britianniques et au Grand Duché de Luxembourg dans le but de transférer le siège social et siège de direction effective et de continuer la Société au Grand Duché de Luxembourg; and

10. Divers.

Une copie conforme des minutes de la dite assemblée générale des associés de la Société établissant la décision de transférer le siège social au Grand Duché de Luxembourg, ainsi qu'une copie conforme du bilan intérimaire daté du 10 septembre 2007, établissant que la valeur net de la Société s'élève à trois millions neuf cent cinq mille quatre cent quatre-vingt-quatre euros et quatre-vingt-quinze cents (EUR 3.905.484,95), tel que confirmé par le rapport du réviseur d'entreprise (le «Rapport du Réviseur») signé par KPMG AUDIT S.à r.l., 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, le 10 septembre 2007, annexé aux présentes résolutions, ayant été signées ne varietur par le détenteur de la procuration et le notaire soussigné, resteront attachées au présent acte et seront enregistrée au même moment auprès des autorités de l'enregistrement.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de ratifier les Résolutions prises aux lles Vierges Britanniques de sorte que le siège social de la Société et le siège de direction effective est transféré des lles Vierges Britanniques au Grand-Duché du Luxembourg avec effet au 10 septembre 2007, et que la Société adopte la nationalité luxembourgeoise à partir du même jour, sans rupture de sa personnalité juridique.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'approuver le bilan intérimaire de la Société en date du 10 septembre 2007, confirmant que la valeur de l'actif net de la Société correspond à au moins l'équivalent à trois millions neuf cent cinq mille quatre cent quatre-vingt-quatre euros et quatre-vingt-quinze cents (EUR 3.905.484,95), tel que confirmé par le Rapport du Réviseur annexé aux présentes résolutions.

L'associé unique décide d'allouer du montant de l'actif net transféré vingt mille euros (EUR 20.000,-) au capital souscrit de la Société et le reste de ce montant d'actif net transféré de la Société aux profits provisionnés.

Troisième résolution

L'associé unique décide de confirmer que tous les actifs et passifs de la Société, précédemment de nationalité des lles Vierges Britanniques, sans exception, restent au profit et à la charge de la Société de nationalité luxembourgeoise, qui continue d'exister et qui continuera à être propriétaire de tous les actifs et qui continuera d'être tenue de toutes les obligations de la Société précédemment de nationalité des lles Vierges Britanniques.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de fixer le capital social à vingt mille euros (EUR 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Cinquième résolution

L'associé unique décide d'adopter la forme sociale, et de modifier pour autant que de nécessaire la Société, de société à responsabilité limitée luxembourgeoise et de changer le nom de la Société en VOYAGER SHIPPING S.à r.l.

Sixième résolution

L'associé unique décide de procéder à une refonte totale des statuts et d'adopter les statuts suivants en anglais et en français, le texte anglais prévalant en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français:

«Chapitre I er . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1 er . **Forme, Dénomination.** Il est formé par les comparants et toutes les personnes qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, no-



tamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut, à tout moment être composée d'un ou plusieurs associés, sans dépasser quarante (40) associés, notamment comme à la suite d'un transfert de parts sociales ou de l'émission de nouvelles parts sociales.

La Société adopte la dénomination VOYAGER SHIPPING S.à r.l.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à dans la commune de Munsbach.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit dans la commune de Munsbach par décision du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision des Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, quelqu'en soit la forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de telles participations.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans les navires, l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social, ainsi que toute activité en relation avec les navires.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés votant suivant les quorum et majorités prévus par la Loi.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000,-) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un ou plusieurs comptes de prime d'émission lié à une catégorie de parts sociales déterminée peut être établi, en plus de la valeur nominale, sera transféré. Le montant de ces comptes de primes d'émission peut être utilisé pour effectuer le rachat de cette catégorie de parts sociales par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire des droits égaux aux profits et biens de la Société et un vote à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

L'associé unique peut librement transférer ses parts sociales lorsque la Société est composée d'un seul associé. Les parts sociales peuvent être librement transférées entre associés lorsque la Société est composée de plusieurs associés. Les parts sociales peuvent être transférées à des non-associés uniquement avec l'autorisation de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales conformément aux dispositions de la Loi.



- **Art. 7. Augmentation et réduction du capital social.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés aux conditions de quorum et de majorités exigées par ces Statuts, ou selon le cas à celles de la Loi prévues pour les modifications des Statuts.
- **Art. 8. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux Comptes

Art. 9. Gérance. La Société sera gérée et administrée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») composé au moins de trois membres, qui ne doivent pas nécessairement être associés (les «Gérants»).

Les Gérants seront nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Ils seront maintenus dans leurs fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles, mais peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de désigner un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut aussi désigner un secrétaire, qui ne doit pas être un Gérant et qui sera responsable de la prise des minutes des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur la convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être organisée si deux des Gérants le requièrent.

Le Président présidera l'ensemble des réunions du Conseil de Gérance et des associés, s'il y en a, sauf s'il est absent, cas où le Conseil de Gérance peut nommer un autre Gérant et l'assemblée générale des associés peut nommer toute autre personne comme président pro tempore par vote à la majorité des membres présents ou représentés à cette réunion.

A l'exception des cas d'urgence ou avec le consentement préalable de toutes les personnes concernées, une convocation par écrit ou par fax du Conseil de Gérance devra être envoyée au moins une semaine à l'avance. Chaque convocation devra spécifier aussi bien l'heure et le lieu de la réunion que l'agenda et la nature des affaires à aborder. Tous les Gérants peuvent renoncer à la convocation par consentement unanime à la réunion ou par écrit ou par fax. Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues en temps et aux lieux spécifiés in un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil de Gérance.

Toutes les réunions se tiendront à Luxembourg ou un autre lieu que le Conseil de Gérance peut déterminer au cas par cas.

Chaque Gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en mandatant un autre Gérant par procuration.

Le quorum du Conseil de Gérance est la présence ou la représentation de la majorité des Gérants en fonction incluant au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B.

Les décisions seront prises à la majorité des votes des Gérants présent ou représenté à une telle réunion.

Un ou plusieurs membres peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication comparable grâce auquel les personnes participantes à la réunion peuvent communiquer les uns avec les autres. La participation à une réunion par téléphone sera considérée comme équivalente à une participation en personne à moins qu'un gérant ne s'y oppose.

En cas d'urgence, une résolution écrite, signée par tous les Gérants, est suffisante et valable de la même façon que si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle approbation peut figurée dans un seul ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et étant chacun signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Minutes des réunions du Conseil de Gérance. Les minutes de chaque réunion du Conseil de Gérance seront signées par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il existe). Les procurations y resteront attachées.

Les copies ou extraits de telles minutes qui peuvent être produites en justice ou ailleurs seront signées par le Président et par le secrétaire (s'il existe) or par deux membres du Conseil de Gérance.

- Art. 12. Pouvoir du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour réaliser tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés relèvent de compétence du Conseil de Gérance.
- **Art. 13. Délégation de Pouvoirs.** Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.
- Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé



de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Gérant et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 15. Représentation de la Société. La Société sera liée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance endéans les limites de ce pouvoir.

Néanmoins, si l'associé unique ou les associés ont désigné un ou plusieurs Gérants de catégorie A ou un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance endéans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Commissaires aux Comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. A la fin de leur mandat, ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, comme cela peut être le cas, par une résolution de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée Générale des Associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. Si la société est composée d'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les articles 194 à 196 de la Loi ne sont pas applicables à la situation.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel texte sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale sur convocation envoyée, conformément aux conditions fixées par la Loi, par le Conseil de Gérance, subsidiairement, par le commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, par des associés représentant plus de la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi q'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par Conseil de Gérance.

Art. 18. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé au Conseil de Gérance en vertu de la Loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

- Art. 19. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas ou la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou en tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier lundi du mois de juin à 9.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.
- **Art. 20. Procédure, Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera adoptée par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice où tout autrement seront signés par le Président et tout Gérant.



Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

- Art. 21. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.
- Art. 22. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance qui dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peuvent prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale ordinaire des associés.

Art. 23. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut être décidé d'allouer la totalité ou une partie du solde sur un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à l'année financière suivante ou de le distribuer aux associés comme dividende.

L'assemblée générale des associés peut décider de verser des acomptes sur dividendes d'après les principes édictés par le présent article et sur la base de comptes établis par Conseil de Gérance, faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti de manière égale aux détenteurs des parts sociales, au pro rata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.».

Septième résolution

L'associé unique décide d'établir le nombre des membres du conseil de gérance à trois (3), et d'élire les Gérants de catégorie A et les Gérants de catégorie B suivants pour une durée indéterminée:

Gérant de catégorie A:

1. Monsieur Alejandro Subias Cano, né le 7 février 1977, à Palma de Mallorca, résidant à Avda Gran Vía Asima, 23, Pol. Son Castelló Palma de Mallorca 07009, Espagne;

Gérants de catégorie B:

- 2. Monsieur Olivier Dorier, gérant de société, né à Saint-Rémy (France), le 25 septembre 1968, résidant profession-nellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg; et
- 3. Monsieur Stewart Kam-Cheong, réviseur d'entreprise, né le 22 juillet 1962 à Port-Louis (lle Maurice), résidant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg.

Huitième résolution

L'associé unique décide d'établir l'adresse du siège social de la Société au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg.

Neuvième résolution

L'associé unique décide de déléguer à tout signataire autorisé de SABLE TRUST LIMITED et/ou à tout avocat de l'étude OOSTVOGELS PFISTER FEYTEN tous les pouvoirs afin d'exécuter toutes les formalités et de réaliser les désenregistrements, enregistrements et publications respectivement aux lles Vierges Britanniques et au Grand Duché de Luxembourg dans le but de transférer le siège social et siège de direction effective et de continuer la Société au Grand Duché de Luxembourg.



Frais

A des fins d'enregistrement, l'actif net de la Société est évaluée à trois millions neuf cent cinq mille quatre cent quatre-vingt-quatre euros et quatre-vingt-quinze cents (EUR 3.905.484,95).

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à environ quarante quatre mille euros (44.000,- EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.15 heures.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Ce document a été lu devant la comparante, étant connue du Notaire par ses nom, prénoms, état civil et résidence. La dite personne a signé avec le Notaire cet original.

Signé: I. Lentz, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, LAC/2007/26075. — Reçu 39.054,85 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007109808/220/647.

(070125863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Pemoli Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 60.798.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007109929/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-Cl05727. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Pemoli, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 60.794.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007109928/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-Cl05728. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

ING RPFI Soparfi C S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 74.146.

Il est porté à la connaissance de tiers que ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., gérant de la société émargée, a changé de dénomination sociale, en date du 2 juillet 2007 et s'appelle, depuis cette date, ORANGEFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A.



Luxembourg, le 24 août 2007. ING RPFI SOPARFI C S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007109906/655/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-Cl00462. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Broadway Properties Partnership, S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 122.718.

EXTRAIT

Il ressort du conseil de gérance du 7 septembre 2007 que le gérant, BROADWAY PROPERTIES S.àr.l, en sa qualité d'associé commandité, a décidé de transférer le siège social de la société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Pour BROADWAY PROPERTIES PARTNERSHIP, Société en commandite simple

BROADWAY PROPERTIES S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007109692/833/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-Cl04896. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Kronospan Holdings, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.000.000,00.

Siège social: L-4902 Sanem, Parc d'Activité Pafewee.

R.C.S. Luxembourg B 62.594.

Die Bilanz per 30. September 2006 wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg.

Luxemburg, den 14. September 2007.

Unterschrift.

Référence de publication: 2007109943/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-Cl03830. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Transports et Garage Presse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 72.000,00.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 11, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 15.484.

Les déclarations au 31 décembre 2006 visées à l'article 70 b) et c) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le Registre de Commerce et des Sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises et les comptes annuels consolidés révisés au 31 décembre 2006 de la société mère MESSAGERIE PAUL KRAUS S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007109946/1026/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01504. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.



Kronospan Holdings, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.000.000,00.

Siège social: L-4902 Sanem, Parc d'Activité Pafewee.

R.C.S. Luxembourg B 62.594.

Das konsolidierte Jahresabschluss per 30. September 2006, der konsolidierte Bericht des Verwaltungsrates und der konsolidierte Bericht des Wirtschaftsprüfers wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg.

Luxemburg, den 14. September 2007.

Unterschrift.

Référence de publication: 2007109947/534/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-Cl03831. - Reçu 56 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Taurus Euro Retail II Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.734.

In the year two thousand and seven, on the twentieth of August.

Before US Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

TAURUS EURO RETAIL II HOLDING S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.725, duly represented by Mr. Geoffroy t'Serstevens, licencié en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder (the «Sole Shareholder») of TAURUS EURO RETAIL II INVESTMENT S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.734, incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the notary Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on November 7, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 2452 of December 30, 2006, the articles of incorporation of which were last amended by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on June 11, 2007 (the «Company»), which publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations is pending, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by forty thousand one hundred euro (EUR 40,100.-), from one hundred fifty-five thousand twenty-five euro (EUR 155,025.-) up to one hundred ninety-five thousand one hundred twenty-five euro (EUR 195,125.-), by the issue of one thousand six hundred and four (1,604) new shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The one thousand six hundred and four (1,604) shares newly issued have been entirely subscribed by the Sole Shareholder and have been fully paid up by a contribution in cash, together with a share premium, so that the total amount of four hundred thousand seven hundred ninety-one euro (EUR 400,791.-) is at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to modify the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

« Art. 6. First paragraph. The Company's share capital is set at one hundred ninety-five thousand one hundred twenty-five euro (EUR 195,125.-), represented by seven thousand eight hundred and five shares (7,805) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25,-) each.»

The rest of the articles of incorporation of the Company shall remain unchanged.



Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately five thousand eight hundred euro (EUR 5,800.-).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version, on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

TAURUS EURO RETAIL II HOLDING S. à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.725, ici représentée par Monsieur Geoffroy t'Serstevens, licencié en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associé unique (l'«Associé Unique») de TAURUS EURO RETAIL II IN-VESTMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 121.734 (la «Société»), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 11 juin 2006, dont la publication au Mémorial C, est en cours, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de quarante mille cent euros (EUR 40.100,-), pour le porter de son montant actuel de cent cinquante-cinq mille vingt-cinq euros (EUR 155.025,-) à cent quatre-vingt-quinze mille cent vingt-cinq euros (EUR 195.125,-), par l'émission de mille six cent quatre (1.604) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les mille six cent quatre (1.604) parts sociales nouvellement émises ont été entièrement souscrites et libérées par l'Associé Unique, ainsi qu'une prime d'émission y relative, par un apport en numéraire, de sorte que la somme de quatre cent mille sept cent quatre-vingt-onze euros (EUR 400.791,-) se trouve à la disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Premier paragraphe.** Le capital social est fixé à la somme de cent quatre-vingt-quinze mille cent vingt-cinq euros (EUR 195.125,-), représentée par sept mille huit cent cinq (7.805) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Le reste des statuts de la Société demeure inchangé.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ cinq mille huit cents euros (EUR 5.800,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. t'Serstevens, M. Schaeffer.



Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, LAC/2007/24218. — Reçu 4.007,91 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007109964/5770/101.

(070126051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

ProLogis Holdings CED II (P) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle, (anc. Parkridge Holdings CED II (Luxembourg) S.à r.l.).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.371.

In the year two thousand seven, on the ninth day of August.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis HOLDINGS (CED II) LIMITED, a company having its registered office at 1, Monkspath Hall Road, Solihull, West Midlands, B90 4FY, UK, registered under the number 5819532,

here represented by Mr Marc Becker, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on August 8, 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That it is the sole actual shareholder of PARKRIDGE HOLDINGS CED II (LUXEMBOURG) S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle having its registered office at L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, incorporated by notarial deed on June 14, 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1618 of August 25, 2006.
 - That the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the name of the Company into ProLogis HOLDINGS CED II (P) S.à r.l.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 1 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 1 Form - Name.** There exists a corporation with limited liability (société à responsabilité limitée) governed by Luxembourg law, under the name ProLogis HOLDINGS CED II (P) S.à r.l. (hereinafter referred to as the «Corporation»).» There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven hundred and fifty euro (750.- LUF).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le neuf août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

deed.

ProLogis HOLDINGS (CED II) LIMITED, dont le siège social est établi à 1, Monkspath Hall Road, Solihull, West Midlands, B90 4FY, UK, inscrite sous le numéro 5819532,

ici représentée par Monsieur Marc Becker, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 8 août 2007.



Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société PARKRIDGE HOLDINGS CED II (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, constituée suivant acte notarié du 14 juin 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1618 du 25 août 2006.
 - Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer le nom de la société en ProLogis HOLDINGS CED II (P) S.à r.l.

Deuxième résolution

L'associé unique déclare modifier l'article 1 er des statuts comme suit:

« **Art. 1** er . **Forme - Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois sous le nom de ProLogis HOLDINGS CED II (P) S.à r.l. (ci-après dénommée la «Société»).»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ sept cent cinquante euros (750,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Becker, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, LAC/2007/22820. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007109956/220/76.

(070126124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

ProLogis (Western Europe) (P) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle, (anc. Parkridge (Western Europe) S.à r.l.).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.375.

In the year two thousand seven, on the ninth day of August.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis (WESTERN EUROPE) LIMITED, a company having its registered office at 1, Monkspath Hall Road, Solihull, West Midlands, B90 4FY, UK, registered under the number 5789984,

here represented by Mr Marc Becker, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on August 8, 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That it is the sole actual shareholder of PARKRIDGE (WESTERN EUROPE) S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle having its registered office in L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, incorporated by notarial deed on June 14, 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1618 of August 25, 2006. The articles of association have been amended by notarial deed on September 14, 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 2187 on November 23, 2006.
 - That the sole shareholder has taken the following resolutions:



First resolution

The sole shareholder decides to change the name of the Company into ProLogis (WESTERN EUROPE) (P) S.à r.l.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 1 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 1. Form - Name.** There exists a corporation with limited liability (société à responsabilité limitée) governed by Luxembourg law, under the name ProLogis (WESTERN EUROPE) (P) S.à r.l. (hereinafter referred to as the «Corporation).»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven hundred and fifty euro (750.- LUF).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le neuf août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ProLogis (WESTERN EUROPE) LIMITED, dont le siège social est établi au 1, Monkspath Hall Road, Solihull, West Midlands, B90 4FY, UK, inscrite sous le numéro 5789984,

ici représentée par Monsieur Marc Becker, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 8 août 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société PARKRIDGE (WESTERN EUROPE) S.à r.l., une société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, constituée suivant acte notarié du 14 juin 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1618 du 25 août 2006. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié du 14 septembre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 2187 du 23 novembre 2006.
 - Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer le nom de la société en ProLogis (WESTERN EUROPE) (P) S.à r.l.

Deuxième résolution

L'associé unique déclare modifier l'article 1 er des statuts comme suit:

« **Art. 1** er . **Forme - Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois sous le nom de ProLogis (WESTERN EUROPE) (P) S.à r.l. (ci-après dénommée la «Société»).»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ sept cent cinquante euros (750,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Becker, G. Lecuit.



Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, LAC/2007/22822. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007109954/220/79.

(070126122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Essonne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 49.104.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007109955/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01554. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Strategic Venture Capital Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 60.384.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007109963/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-Cl02802. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

NCH World S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 66.241.

Le bilan au 30 avril 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007109959/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-Cl01531. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Vulpin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 101.236.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



N. Schmitz Administrateur

Référence de publication: 2007109974/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-Cl02545. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

VL MGA Investments SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 88.101.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz Administrateur

Référence de publication: 2007109975/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-Cl02543. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Scoach Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 128.108.

Im Jahre zweitausendsieben, am vierzehnten August.

Vor Maître Martine Schaeffer, Notar, wohnhaft in Luxembourg.

Hat eine Hauptversammlung der Aktionäre der SWX GROUP / DEUTSCHE BÖRSE JV HOLDING S.A., eine luxemburgische société anonyme (Aktiengesellschaft) mit Gesellschaftssitz in 42, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 128.108, gegründet als société anonyme unter dem Namen SWX GROUP / DEUTSCHE BÖRSE JV HOLDING S.A. am 28. März 2007 durch notarielle Urkunde des Notars Maître Joëlle Baden, wohnhaft in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, am 11. Juli 2007 unter der Nummer 1415, zuletzt geändert am 28. März 2007 durch notarielle Urkunde des Notars Maître Joëlle Baden, wohnhaft in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 7. Juli 2007 unter der Nummer 1394 (nachfolgend die «Gesellschaft»), stattgefunden.

Die Versammlung wurde unter dem Vorsitz von Herrn Carsten Opitz, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, eröffnet,

welcher Frau Anne-Catherine Guiot, licenciée en droit, wohnhaft in Arlon, zum Sekretär ernennt.

Die Hauptversammlung wählt Frau Verena Zimmermann, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, zum Stimmenzähler.

Der Versammlungsvorstand ist hiermit gebildet. Der Vorsitzende erklärt Folgendes und ersucht den Notar Folgendes zu beurkunden:

I- Dass die Generalversammlung über folgende Tagesordnung zu befinden hat:

Agenda:

- 1. Abänderung des Namens der Gesellschaft und dementsprechende Abänderung des Artikels 1.1 der Gesellschaftssatzung.
- II- Dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl ihrer Aktien in einer Anwesenheitsliste eingetragen sind. Diese Anwesenheitsliste wird, nach Unterzeichnung durch die Aktionäre und den Versammlungsvorstand, dieser notariellen Urkunde beigefügt, um zusammen mit dieser registriert zu werden.
- III- Dass das Gesamtkapital der Gesellschaft in der Hauptversammlung anwesend beziehungsweise gültig vertreten sind und dass alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, von der für diese Hauptversammlung festgelegten Tagesordnung informiert worden zu sein und sie gekannt zu haben und ordnungsgemäß geladen wurden.
- IV- Dass diese Hauptversammlung ordnungsgemäß einberufen wurde und in rechtsgültiger Weise über die Tagesordnungspunkte beraten kann.

Nach der Zustimmung zur Aussage des Vorsitzenden und nachdem die Beschlussfähigkeit der Hauptversammlung festgestellt wurde, fasste die Hauptversammlung der Aktionäre einstimmig folgende Beschlüsse:



Erster Beschluss

Die Hauptversammlung der Aktionäre hat beschlossen, den Namen sowie dementsprechend Artikel 1.1 der Satzung der Gesellschaft abzuändern. Artikel 1.1 lautet nunmehr wie folgt:

« Art. 1.1. Firma, Sitz, Dauer. Es besteht hiermit zwischen den Zeichnern sowie allen zukünftigen Inhabern der in dieser Satzung ausgestellten Aktien eine Aktiengesellschaft, welche die Bezeichnung SCOACH HOLDING S.A. (nachstehend die Gesellschaft) führt, die der Luxemburger Gesetzgebung untersteht, insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, in letzter Fassung (nachstehend das Gesetz), sowie diesen Statuten (nachstehend die Statuten).

Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg. Er kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre in jede andere beliebige Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland beeinträchtigen können, so kann der Gesellschaftssitz durch einstimmigen Beschluss aller Aktionäre vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatsangehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt. Die Gesellschaft kann jederzeit aufgelöst werden durch einen einstimmigen Beschluss aller Aktionäre, welcher nach den Vorschriften über Statutenänderung zu fassen ist.»

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Vertreter der Erschienenen haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: C. Opitz, A. C. Guiot, V. Zimmermann, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, LAC/2007/23414. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007109973/5770/64.

(070125629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

TS Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 123.713.

In the year two thousand seven, on the thirty-first of August.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of TS INVEST S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, Carré Bonn, rue de la Poste, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 123.713, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Mersch, on December 20, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

The meeting is chaired by Camille Valentin, Jurist, with professional address in L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen.

The President appointed as Secretary Mrs Corinne Petit, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The present extraordinary general meeting elected as Scrutineer Mr Raymond Thill, maître en droit, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The bureau formed, the President declared and requested the notary to state that:

- I.- The shareholder present or represented and the number of shares held by it are indicated on an attendance list. This list and the proxy, after having been signed by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.
- II.- This attendance list shows that the 15,500 (fifteen thousand five hundred) shares, representing the entire share capital are represented at the present extraordinary general meeting (the Meeting) so that the Meeting can validly decide on all the issues of the agenda which are known to the shareholders.
 - III.- The agenda of the Meeting is the following:
 - 1. waiver of the convening notices;



- 2. increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of two hundred sixty nine thousand euro (EUR 269,000.-) by a contribution in cash.
 - 3. amendment of articles 5.1 and 5.2, of the articles of association of the Company to reflect the above resolution; and
 - 4. miscellaneous.

These facts having been exposed and recognized as true by the Meeting, the shareholder, duly represented, unanimously decide on the following:

First resolution

The Meeting resolves to waive the convening notices, the shareholder of the Company considering themselves as duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the subscribed capital of the Company by an amount of two hundred sixty nine thousand euro (EUR 269,000.-) to bring it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to an amount of three hundred thousand (EUR 300,000.-) by the issue of one hundred thirty-four thousand and five hundred (134,500) shares with a par value of two euro (EUR 2.-) each so as to raise the number of shares from fifteen thousand five hundred (15,500) to hundred fifty thousand (150,000); those shares having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

HTS CAP S.A., a public limited liability company, established under the laws of Luxembourg and having its registered office at 20, Carré Bonn, rue de la Poste L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 85.702 (the Subscriber), declares to subscribe for the one hundred thirty-four thousand and five hundred (134,500) shares, as set forth in the preceding resolution, and to pay them up in full by a contribution in cash.

This contribution in cash is allocated for an amount of two hundred sixty nine thousand euro (EUR 269,000.-) to the nominal share capital of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by the production of a blocking certificate;

here duly represented by Camille Valentin, Jurist, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg, on August 23rd, 2007.

Third resolution

Thereupon, the Meeting having acknowledged the waiver by the existing shareholders of their preferential subscription rights, decides to accept the said subscriptions and payments by the Subscribers and resolves to allot the shares to the said Subscribers as indicated hereabove.

As a consequence, the Meeting resolves to grant a special power of attorney to any directors of the Company and to any employee of CITCO (LUXEMBOURG) S.A. in Luxembourg, acting individually, with full power of substitution, in order to register in the shareholders' register of the Company, the issue and allotment of the new shares issued by the Company to the Subscribers.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend articles 5.1 and 5.2 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

- « **Art. 5.1.** The corporate capital is set at three hundred thousand (EUR 300,000.-), represented by hundred fifty thousand (150,000) shares with a nominal value of two euros (EUR 2.-) each.
- 5.2 In addition to the issued share capital, the authorised but non issued capital is set at one million euro (EUR 1,000,000.-) divided in five hundred thousand (500,000) shares having a par value of two euro (EUR 2.-) each.»

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately four thousand four hundred euro (EUR 4,400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept le trente et un août.



Par-devant, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenu une assemblée extraordinaire des actionnaires de la société TS INVEST S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, Carré Bonn, rue de la Poste, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.713, constituée par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, le 20 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

L'Assemblée est présidée par Camille Valentin, juriste, dont l'adresse professionnelle est à L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen.

Le Président désigne comme Secrétaire Madame Corinne Petit, employée privée, dont l'adresse professionnelle est à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'Assemblée des actionnaires désigne comme Scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, dont l'adresse professionnelle est à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, après avoir été signées par les parties comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.
- II.- Cette liste de présence montre que les quinze mille cinq cents (15.500) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à cette assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) et l'Assemblée peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour qui est connu des actionnaires.
 - III.- L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
 - 1. renonciation aux formalités de convocation;
- 2. augmentation du capital social souscrit de la Société par un montant de deux cent soixante-neuf mille euros (EUR 269,000.-) par un apport en numéraire.
- 3. modification de l'article 5.1 et 5.2 des statuts de la Société afin de prendre en compte les résolutions ci-dessus mentionnées; et
 - 4. divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, les actionnaires, dûment représentés, décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de renoncer à toutes les convocations préalables, dans la mesure où les actionnaires ont été régulièrement convoqués et ont une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de deux cent soixante-neuf mille euros (EUR 269.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à un montant de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) par l'émission de cent trente-quatre mille cinq cents (134.500) nouvelles actions ayant chacune une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) et ainsi d'augmenter le nombre d'actions de quinze mille cinq cents (15.500) à cent cinquante mille (150.000); ces actions ayant les mêmes droits et obligations que les actions déjà existantes.

Souscription - Paiement

HTS CAP S.A., une société anonyme, établie sous le droit Luxembourgeois et ayant son siège social à Luxembourg L-2446, 20 Carré Bonn, rue de la Poste enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 85.702 (le Souscripteur), déclare souscrire cent trente quatre mille cinq cent (134.500,-) nouvelles parts sociales émises et entièrement payées par apport en espèces, dont la preuve est apportée au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage;

dûment représentés par Camille Valentin, Juriste, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 23 août 2007.

Troisième résolution

L'Assemblée, après avoir pris connaissance de la renonciation par les actionnaires existants à leurs droits de souscription préférentiels décide d'accepter lesdites souscriptions et paiements par les Souscripteurs décide d'attribuer les nouvelles actions aux dits Souscripteurs comme indiqué ci-dessus.

En conséquence, l'Assemblée décide de donner un pouvoir spécial à tout administrateur de la Société ou tout employé de CITCO (LUXEMBOURG) S.A. à Luxembourg, agissant individuellement avec tout pouvoir de substitution, afin d'enregistrer dans le registre des actionnaires de la Société l'émission et l'attribution des nouvelles actions émises par la Société aux Souscripteurs.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier les articles 5.1 et 5.2 des statuts de la Société qui se liront désormais de la façon suivante:



- « **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à trois cent mille euros (EUR 300.000,-) divisé en cent cinquante mille (150.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.
- 5.2 Outre le capital souscrit, le capital autorisé mais non souscrit est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) subdivisé en cinq cent mille (500.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur de deux euros (EUR 2,-) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société ou qui seront mis à sa charge en raison de cette assemblée générale extraordinaire, s'élèvent à environ quatre mille quatre cents euros (EUR 4.400,-).

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Valentin, C. Petit, R. Thill, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, LAC/2007/25756. — Reçu 2.690 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007109987/5770/160.

(070125591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Engcap Lux MCD 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 80.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall. R.C.S. Luxembourg B 128.119.

In the year two thousand and seven, on the thirteenth of August.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of ENGCAP LUX MCD1, SARL, a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 128.119 (the Company). The Company has been incorporated on May 3, 2007 pursuant to a deed of Mr Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N $^{\circ}$ 1444 of July 13, 2007.

There appeared:

- 1) The ENGLEFIELD FUND L.P., with registered office at Michelin House, 81 Fulham Road, London SW3 6RD, United Kingdom, here represented by Mr Baudouin Mathieu, lawyer, with professional address at 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on August 8, 2007;
- 2) The ENGLEFIELD INSTITUTIONAL AFFILIATES FUND L.P., with registered office at Michelin House, 81 Fulham Road, London SW3 6RD, United Kingdom, here represented by Mr Baudouin Mathieu, lawyer, with professional address at 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on August 8, 2007;
- 3) The ENGLEFIELD AFFILIATES FUND L.P., with registered office at Michelin House, 81 Fulham Road, London SW3 6RD, United Kingdom, here represented by Mr Baudouin Mathieu, lawyer, with professional address at 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on August 8, 2007.

(the appearing parties are hereinafter collectively referred to as the Shareholders)

Which proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

- I. that 80,000 (eighty thousand) shares of the Company having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;
 - II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:
 - 1. Waiver of convening notices.



- 2. Transfer of the registered office of the Company from 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, to 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg.
 - 3. Miscellaneous.
 - III. that the Meeting has taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to transfer the registered office of the Company from 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, to 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, effective as of the date hereof.

The sole shareholder also resolves to amend article 2.1., first sentence of the Articles in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

« Art. 2.1. The registered office of the Company is established in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.»

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand euro (1,000.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le treize août.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de ENGCAP LUX MCD 1, SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.119 (la Société). La Société a été constituée le 3 mai 2007 par acte de M ^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N ^o 1444 du 13 juillet, 2007

Ont comparu:

- 1) The ENGLEFIELD FUND L.P., ayant son siège social à Michelin House, 81 Fulham Road, London SW3 6RD, United Kingdom, ici représentée par Maître Baudouin Mathieu, avocat, de résidence professionnelle au 14, rue Edward Steichen à L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 8 août 2007;
- 2) The ENGLEFIELD INSTITUTIONAL AFFILIATES FUND L. P., ayant son siège social à Michelin House, 81 Fulham Road, London SW3 6RD, United Kingdom, ici représentée par Maître Baudouin Mathieu, avocat, de résidence professionnelle au 14 Edward Steichen à L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 8 août 2007;
- 3) The ENGLEFIELD AFFILIATES FUND L.P., ayant son siège social à Michelin House, 81 Fulham Road, London SW3 6RD, United Kingdom, ici représentée par Maître Baudouin Mathieu, avocat, de résidence professionnelle au 14, rue Edward Steichen à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 8 août 2007.

(les parties comparantes sont collectivement nommées les Associés)

Les dites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les comparantes, telles que représentées ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. que 80.000 (quatre-vingt mille) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut statuer sur les points de l'ordre du jour reproduit ci-après;
 - II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
 - 1. Renonciation aux formalités de convocation.
- 2. Transfert du siège social de la société de 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, à 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.
 - 3. Divers.
 - III. que l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:



Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant avoir été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, et ce à compter de ce jour.

L'Associé Unique décide par ailleurs de modifier la première phrase de l'article 2.1 des Statuts afin de refléter la résolution ci-dessus de sorte qu'il aura la teneur suivante:

« Art. 2.1. Le siège social est établi à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: B. Mathieu, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, LAC/2007/23171. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007109988/5770/114.

(070125579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Jude International S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 101.385.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007109970/631/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-Cl04212. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Techwood Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4832 Rodange, 418, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 28.269.

Logico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4832 Rodange, 418, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 77.261.

RECTIFICATIF

L'an deux mille sept le deux août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:



Flora Gibert, employée privée demeurant à Luxembourg,

Agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme TECHWOOD INDUSTRIES S.A. en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 19 février 2007 et en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme LOGICO S.A. en vertu d'un pouvoir à lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 19 février 2007;

La comparante a requis le notaire d'acter ce qui suit:

Il résulte des vérifications effectuées ultérieurement qu'une erreur matérielle a été commise, lors du projet de fusion reçu par acte du notaire soussigné en date du 22 mars 2007 A.C. le 26 mars 2007 Relation: LAC/2007/3207 quant à la date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée seront considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la société absorbante.

Qu'en conséquence dans le point 3 dudit projet il convient de lire que ces opérations prendront effet au 1 ^{er} janvier 2007 et non au 31 décembre 2006.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, Relation: LAC/2007/22487. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007109971/211/33.

(070126466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Yarkan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 101.315.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

Référence de publication: 2007109972/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-Cl02549. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Cerfontaine, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 105.315.

L'an deux mille sept, le vingt-neuf août.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de CERFONTAINE, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 342 du 16 avril 2005, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 105.315, dont les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour (la «Société»).

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de M ^e Nicolas Gauzès, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire M e Riccardo Faconi, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Audrey Benguira, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:



Ordre du jour:

- 1 Modification de la clause relative à l'objet social de la Société qui sera dorénavant rédigée comme suit:
- « **Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la détention de participations dans toutes les entreprises commerciales, industrielles ou financières, tant luxembourgeoises qu'étrangères.

La société pourra acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, des titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces afin de composer, d'administrer, d'acquitter et de liquider un portefeuille constitué de ces actions, obligations et autres valeurs de toutes espèces, ainsi qu'obtenir, exploiter et céder des brevets et d'autres droits intellectuels.

La Société peut prendre à charge des mandats d'administration dans des sociétés ou des associations.

La Société peut également être partie à toute opération d'acquisition et de location d'aéronefs, et peut à cet effet conclure des contrats d'achat, de vente, de bail ou de crédit bail.

La Société pourra, de manière générale, dans le Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger, effectuer tous actes commerciaux, industriels ou financiers, qui se rattachent, directement ou indirectement, totalement ou en partie seulement, à son objet statutaire ou qui pourrait faciliter la réalisation de cet objet.»

- (ii) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- (iii) Que les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.
- (iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les associés présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage,
- (v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

L'Assemblée a ensuite requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes, adoptées à chaque fois à l'unanimité:

Première et unique résolution

L'Assemblée a décidé de modifier l'article 3 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la détention de participations dans toutes les entreprises commerciales, industrielles ou financières, tant luxembourgeoises qu'étrangères.

La société pourra acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, des titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces afin de composer, d'administrer, d'acquitter et de liquider un portefeuille constitué de ces actions, obligations et autres valeurs de toutes espèces, ainsi qu'obtenir, exploiter et céder des brevets et d'autres droits intellectuels.

La Société peut prendre à charge des mandats d'administration dans des sociétés ou des associations.

La Société peut également être partie à toute opération d'acquisition et de location d'aéronefs, et peut à cet effet conclure des contrats d'achat, de vente, de bail ou de crédit bail.

La Société pourra, de manière générale, dans le Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger, effectuer tous actes commerciaux, industriels ou financiers, qui se rattachent, directement ou indirectement, totalement ou en partie seulement, à son objet statutaire ou qui pourrait faciliter la réalisation de cet objet.

La Société pourra aussi exécuter tout contrat immobilier, personnel, commercial, industriel et financier nécessaire ou utile à l'accomplissement de son objet.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Gauzès, R. Falconi, A. Benguira, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, LAC/2007/25536. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Référence de publication: 2007109980/5770/77.

(070125609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Spring Multiple 2000 A S.C.A., Société en Commandite par Actions Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 75.778.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007109984/1023/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-Cl02529. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

EPAM Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 128.409.

In the year two thousand and seven, on the seventeenth of August.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

EPAM SYSTEMS (CYPRUS) LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of Cyprus, registered with the Registrar of Companies of Cyprus under number HE 188906, having its registered office at Arch. Makariou III, 2-4, Capital Center, 9th floor, P.C. 1065, Nicosia, Cyprus, here represented by Ms. Raphaela Savelsberg, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Lawrenceville, NJ, USA, on 16 August 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of EPAM SYSTEMS S. à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register under number B 128.409, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner on 29 May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1465 on 16 July 2007. The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The appearing party representing the whole corporate capital, the general meeting is regularly constituted and may validly take the following resolutions which it requests the undersigned notary to enact:

First resolution

The sole partner decides to amend the corporate object of the Company in order to provide additionally for the following: «The Company may borrow in any form and may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/ or equity securities in accordance with Luxembourg law and enter into any agreements and/or documents in this respect.»

Second resolution

Consequently, the sole partner decides to amend article 2 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

« Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies.

The Company may borrow in any form and may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities in accordance with Luxembourg law and enter into any agreements and/or documents in this respect.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.»



Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-sept août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

EPAM SYSTEMS (CYPRUS) LIMITED, une société constituée et existant selon les lois du Chypre, enregistrée au Registrar of Companies of Cyprus sous le numéro HE 188906, ayant son siège social au Arch. Makariou III, 2-4, Capital Center, 9th floor, P.C. 1065, Nicosia, Chypre, ici représentée par Mlle Raphaela Savelsberg, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Lawrenceville, NJ, USA, le 16 août 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, annexée au présent acte pour être ensemble aux formalités de l'enregistrement soumise.

Laquelle comparante est l'associé unique de EPAM SYSTEMS S. à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limité, ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 128.409, constituée suivant acte reçu du notaire Maître Jean-Joseph Wagner, en date du 29 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1465 le 16 juillet 2007. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

Laquelle comparante représentant l'intégralité du capital social, l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement prendre les résolutions suivantes qu'elle a requis le notaire soussigné d'arrêter:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la Société pour prévoir en plus pour le suivant: «La Société peut emprunter de toutes manières et peut émettre des titres obligataires, des obligations garanties et des lettres de change ainsi que toute autre sorte d'obligations et/ou de titres de participation et conclure des conventions et/ou documents dans ce contexte.»

Deuxième résolution

Par conséquent, l'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société et toute autre société.

La Société peut emprunter de toutes manières et peut émettre des titres obligataires, des obligations garanties et des lettres de change ainsi que toute autre sorte d'obligations et/ou de titres de participation et conclure des conventions et/ou documents dans ce contexte.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Savelsberg, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, LAC/2007/23829. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007109992/5770/105.

(070125730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Findexa Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 68.769.600,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 100.546.

In the year two thousand seven, on the seventeenth of August.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ENIRO HOLDING AB, (registered in Sweden with the number 556688-5645 Stockholm Register) having its registered office at 40, Gustav III's boulevard, S-16987 Stockholm (Sweden),

(the «Sole Shareholder»),

hereby represented by Mr Nicki Kayser, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Stockholm, Sweden, on 17 August 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Sole Shareholder is the sole shareholder of FINDEXA LUXEMBOURG S. à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated in accordance with and governed by the laws of Luxembourg, (i) with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, (ii) incorporated following a deed of Maître Paul Frieders, notary, residing in Luxembourg, on 19 April 2004, published in the Mémorial C, n ° 652, on 25 June 2004, (iii) entered into the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 100.546, (iv) the corporate capital of which is set at sixty-eight million seven hundred sixty-nine thousand six hundred Norwegian Crone (NOK 68,769,600.-) represented by three hundred forty-three thousand eight hundred thirty-eight (343,838) shares with an nominal value of two hundred Norwegian Crone (NOK 200.-), each (the «Company»).

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To amend article 10 of the Company's articles of incorporation to insert two new paragraphs as follows:

«One or more managers may participate in a board meeting by means of a conference call, a video conference or via any similar means of communication enabling several persons participating to communicate with each other simultaneously. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.»

«In case of urgency, a written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.»

2 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 10 of the Company's articles of incorporation with two new paragraphs which shall be inserted at the end of the current article 10 and shall read as follows:

« **Art. 10. two last paragraphs.** One or more managers may participate in a board meeting by means of a conference call, a video conference or via any similar means of communication enabling several persons participating to communicate with each other simultaneously. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.»



The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-sept août.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ENIRO HOLDING AB, (inscrite en Suède avec n ° 556688-5645 Registre Stockholm) et avec siège social à 40, Gustav III's boulevard, S-16987 Stockholm (Suède)

(l'«Associé Unique»),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Nicki Kayser, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée à Stockolm, Suède, le 17 août 2007.

Ladite procuration après avoir été signée ne varietur restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La société comparante, agissant en sa qualité d'associée unique de FINDEXA LUXEMBOURG S. à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, (i) ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, (ii) constituée suivant acte de Maître Paul Frieders, notaire, résidant à Luxembourg, le 19 avril 2004, publié au Mémorial C, n ° 652, du 25 juin 2004, (iii) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, numéro 100.546, (iv) dont le capital social est fixé à soixante-huit millions sept cent soixante-neuf mille six cents couronnes norvégiennes (NOK 68.769.600,-) représenté par trois cent quarante trois mille huit cent trente-huit (343.838) parts sociales d'une valeur nominale de deux cents couronnes norvégiennes (NOK 200,-) chacune (la «Société»).

L'Associé Unique, représenté tel que précédemment mentionné, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Modifier l'article 10 des statuts de la Société avec deux nouveaux alinéas comme suit:

«Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.»

«En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs gérants.»

2 Divers.

demande au notaire instrumentant soussigné de documenter la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 10 des statuts de la Société avec deux nouveaux alinéas à insérer à la fin de l'actuel article 10, dont la lecture sera comme suit:

« **Art. 10. deux derniers alinéas.** Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs gérants.»

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Kayser, M. Schaeffer.



Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, LAC/2007/23828. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivré à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007109990/5770/106.

(070125732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Taylor Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.232.

Le bilan au 30 novembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

Référence de publication: 2007109979/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-Cl02537. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Trebel S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 48.443.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2007109978/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-Cl02539. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Aldringen Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 129.480.

L'an deux mille sept, le dix-sept août,

Par-devant Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALDRINGEN IMMO S.A., avec siège social à L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx, de résidence à Luxembourg-Cents, en date du 19 juin 2007, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 129.480.

L'assemblée est présidée par Madame Magali Witwicki, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Anne-Ly Mertens-Prott, employée privée, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit, comme scrutatrice Madame Karine Arroyo, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, la Présidente expose et l'assemblée constate:

l.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le



notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

- II- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires au troisième jeudi du mois de juin à 17 h.
- 2. Modification afférente de l'article 15 des statuts.
- 3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la date de la réunion de l'assemblée générale annuelle des actionnaires au troisième jeudi du mois de juin à 17.00 heures.

Deuxième résolution

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article quinze des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 15. L'assemblée générale annuelle de ou des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois de juin à 17.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: M. Witwicky, K. Arroyo, A. Prott, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, LAC/2007/23187. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

E. Schlesser.

Référence de publication: 2007109996/227/54.

(070125713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Blackhorse Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 131.544.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-huit août,

Par-devant Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- Madame Yulia Kurakina, employée privée, née le 5 avril 1960 à Moscou (Russie), demeurant à L-2273 Luxembourg, 4A, rue de l'Ouest,

ici représentée par Monsieur Laurent Putzeys, employé privé, demeurant professionnellement à L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 16 août 2007,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

2.- Monsieur Michaël Pirson, employé privé, né le 18 octobre 1977 à Namur (Belgique), demeurant à B-6860 Nivelet, 46C, rue de la Hazette,

ici représenté par Mademoiselle Firouz Benammar, employée privée, demeurant professionnellement à L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 16 août 2007,



laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1 er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BLACKHORSE IMMO S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi qu'à toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, certificats de trésorerie, et toutes autres formes de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

La société pourra également prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 3. Le capital social est fixé trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en cent (100) actions de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, par la signature collective de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.



Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

- **Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente-et-un décembre deux mille sept.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois de mai de chaque année à 17.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

- Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société seule (par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué).
- **Art. 13.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

A	Actions
1 Madame Yulia Kurakina, prénommée, cinquante actions	50
2 Monsieur Michaël Pirson, prénommé, cinquante actions	50
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-etun mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir x constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois. Sont nommés d'administrateurs:



- a) Madame Yulia Kurakina, prénommée,
- b) Monsieur Michaël Pirson, prénommé,
- c) Madame Christiane Patron, sans profession, née le 12 octobre 1951 à Arlon (Belgique), demeurant à B-6700 Arlon, 65, rue de Freylange.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille douze.

3.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire:

FIDU-CONCEPT S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 38.136.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille douze.

3.- Le siège social est établi à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Putzeys, F. Benammar, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, LAC/2007/24214. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

E. Schlesser.

Référence de publication: 2007109998/227/152.

(070125864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Maba Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.200,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 66.564.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2007109940/50/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-Cl05715. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

M.F. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 66.452.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007109994/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-Cl05036. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.



Erofili S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 82.657.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDEX AUDIT S.à r.l.

Le liquidateur

Signature

Référence de publication: 2007109995/783/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-Cl05699. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Fides Financial Services S.A., Société Anonyme.

STATUTS

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 4, rue du Pont. R.C.S. Luxembourg B 131.552.

__

L'an deux mille sept, le trente août.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- La société anonyme STRATEGIE DEVELOPMENT S.A., avec siège social à L-9650 Esch-sur-Sûre, 4, rue du Pont, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés, section B, numéro 96421

représentée par son administrateur-délégué:

Monsieur Erik Duinslaeger, administrateur de société, né à Brugge (Belgique) le 24 mars 1957, demeurant à L-9650 Esch-sur-Sûre, 4, rue du Pont

2.- La société à responsabilité limitée de droit belge IANUS FINANCIAL SERVICES, ayant son siège social à B-3471 Hoeleden, 69, Vaanstraat, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 891.172.850.

ici représentée par son gérant, Monsieur Jorre Appel, administrateur de société, né à Leuven (Belgique) le 20 octobre 1972, demeurant à B-3471 Hoeleden, 69, Vaanstraat.

3.- La société en commandite simple de droit belge I.R.I.S., ayant son siège social à B-8200 Brugge, 167, Koning Leopold III laan, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 890.406.253.

ici représentée par sa gérante statutaire, Madame Heather Corbett Brock, administratrice de société, né à Geraardsbergen (Belgique) le 23 mars 1965, demeurant à B-8200 Brugge, 167, Koning Leopold III laan.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1 er . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FIDES FINANCIAL SERVICES S.A.
- Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Esch-sur-Sûre.

Des bureaux, agences et succursales peuvent être créés tant au Grand-Duché qu'à l'étranger par simple décision du conseil d'administration.

Le siège de la société pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La société a pour objet l'activité d'agent commissionnaire.

La société a pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.



La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

En outre, elle a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille crée à cet effet dans la mesure ou la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, qui soit de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (€ 31.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (€ 31,-) chacune.

Les titres peuvent être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

En cas de décès d'un actionnaire, les actionnaires survivants jouissent dans tous les cas d'un droit de préférence pour le rachat des actions de l'actionnaire décédé.

L'actionnaire qui désire céder toutes ou partie de ses actions à un non-actionnaire doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société.

Le prix de rachat ou de cession des actions se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus sont considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence qui accroîtra les droits des autres actionnaires au prorata de leurs participations.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'un seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration unique entre administrateurs étant permise.

Les administrateurs peuvent également voter par lettre ou fax.

Une résolution formulée par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, a le même effet qu'une résolution votée lors d'une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Les résolutions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par les administrateurs présents.

L'authentification de copies ou d'extraits de ces procès-verbaux est faite par un administrateur.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

L'assemblée générale fixe le pouvoir de signature.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou



plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Exceptionnellement, la première personne à qui sera déléguée la gestion journalière de la société peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

- **Art. 12.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.
- Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième jeudi du mois de juin à 11.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les limitations légales.

Le conseil d'administration ou le ou les commissaires peuvent convoquer une assemblée générale extraordinaire. Une telle assemblée générale extraordinaire doit être convoquée si des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social en font la demande.

- Art. 15. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, de l'accord du ou des commissaires et aux conditions prévues par la loi.

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise aux conditions de quorum et de vote d'une modification statutaire.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) La première assemblée générale annuelle se réunira en l'an 2008.
- 2) Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

	actions
1 la société STRATEGIE DEVELOPMENT S.A., préqualifiée, cinq cent soixante-sept actions	567
2 la Société IANUS FINANCIAL SERVICES, préqualifiée, trois cent trente-trois actions	333
3 la Société I.R.I.S., préqualifiée, cent actions	100
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille sept cents euros (€ 1.700,-).



Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la société est fixé à L-9650 Esch-sur-Sûre, 4, rue du Pont.
- 2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 3. Sont nommés administrateurs:
- a) Monsieur Erik Duinslaeger, prénommé.
- b) Monsieur Jorre Appel, prénommé.
- c) Madame Heather Corbett Brock, prénommée.
- 4. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée belge IANUS FINANCIAL SERVICES, prénommée.

- 5. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2013.
- 6. L'assemblée nomme pour une durée indéterminée, le tout conformément à l'article 11 des statuts, au poste d'administrateur délégué Monsieur Erik Duinslaeger, prénommé.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur délégué.

Remarque

L'attention des comparants a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article quatre des présentes.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Duinslaeger, J. Appel, H. Corbett Brock, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 31 août 2007, MER/2007/1204. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 septembre 2007.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007110000/243/179.

(070125972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

ProLogis CE Developments (P) S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Parkridge C.E. Developments (Luxembourg) S.à r.l.).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.125.

In the year two thousand seven, on the ninth day of August.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) ProLogis E.D. (NOMINEE) LIMITED, a company having its registered office at 1, Monkspath Hall Road, Solihull, West Midlands, B90 4FY, UK.
- 2) PARKRIDGE E.D. FUND PARTNERSHIP, a company having its registered office at 1, Monkspath Hall Road, Solihull, West Midlands, B90 4FY, UK.

All here represented by Mr Marc Becker, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of two proxies given on August 8, 2007.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- That they are the sole actual shareholders of PARKRIDGE C.E. DEVELOPMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by notarial deed on November 21, 2003, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1323 on December 11, 2003. The articles of association have been amended by deed



of the undersigned notary on September 10, 2004, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1205 on November 25, 2004.

- That the shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to change the name of the Company into ProLogis CE DEVELOPMENTS (P) S.à r.l.

Second resolution

The shareholders decide to amend article 1 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 1. Form - Name.** There exists a corporation with limited liability (société à responsabilité limitée) governed by Luxembourg law, under the name ProLogis CE DEVELOPMENTS (P) S.à r.l. (hereinafter referred to as the «Corporation»).»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven hundred and fifty euro (750.- LUF).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le neuf août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) ProLogis E.D. (NOMINEE) LIMITED, une société ayant son siège social à 1, Monkspath Hall Road, Solihull, West Midlands, B90 4FY, UK.
- 2) PARKRIDGE E.D. FUND PARTNERSHIP, une société ayant son siège social à 1, Monkspath Hall Road, Solihull, West Midlands, B90 4FY, UK.

Toutes deux ici représentées par Monsieur Marc Becker, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de deux procurations datées du 8 août 2007.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles, représentées comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elles sont les seules associées de la société PARKRIDGE C.E. DEVELOPMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié en date du 21 novembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1323 du 11 décembre 2003. Les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné du 10 septembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1205 du 25 novembre 2004.
 - Qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer le nom de la société en ProLogis CE DEVELOPMENTS (P) S.à r.l.

Deuxième résolution

Les associés déclarent modifier l'article 1 er des statuts comme suit:

« **Art. 1** er . **Forme - Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois sous le nom de ProLogis CE DEVELOPMENTS (P) S.à r.l. (ci-après dénommée la «Société»).»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ sept cent cinquante euros (750,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.



Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Becker, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, LAC/2007/22818. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007109962/220/83.

(070126131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

ITH Investments S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 103.062.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007109969/631/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-Cl04255. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

M.F. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 66.452.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007109986/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-Cl05027. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Messageries du Livre S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.500.000,00.

Siège social: L-2411 Luxembourg, 5, rue Frédérique Guillaume Raiffeisen.

R.C.S. Luxembourg B 53.763.

Les déclarations au 31 décembre 2006 visées à l'article 70 b) et c) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le Registre de Commerce et des Sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises et les comptes annuels consolidés révisés au 31 décembre 2006 de la société mère MESSAGERIE PAUL KRAUS S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007109945/1026/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01503. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.



Sofy S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 240.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 90.515.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOFY S.àr.I.

Signature

Référence de publication: 2007110007/260/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-Cl03738. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Halm B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 68.100,00.

Siège de direction effectif: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 113.533.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HALM BV S.àr.I.

Signature

Référence de publication: 2007110004/260/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-Cl03776. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Norroy S.àr.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 548.675,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 93.113.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NORROY S.àr.I.

Signature

Référence de publication: 2007110005/260/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-Cl03747. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Darian Group S.A., Société Anonyme, (anc. Sadim Holdings S.A.).

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 77.041.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



DARIAN GROUP S.A., Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2007109999/783/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07956. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

"Halm Holdings S.à.r.l.", Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 34.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 98.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour "HALM HOLDINGS S.à.r.I"

Signature

Référence de publication: 2007110001/260/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-Cl03805. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

M.F. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 66.452.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007109993/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-Cl05033. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

M.F. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 66.452.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007109991/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-Cl05031. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck